



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 83228

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la demande émanant des canalisateurs de Champagne-Ardenne et tendant à obtenir l'inscription des réseaux d'eau et d'assainissement dans la nouvelle loi sur l'eau qui sera prochainement soumise à l'examen du Parlement. Considérant que ces réseaux constituent un important patrimoine de 1 100 000 kilomètres, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans les intentions du Gouvernement de viser lesdits réseaux par des dispositions législatives.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le souhait des canalisateurs de Champagne-Ardenne d'obtenir l'inscription des réseaux d'eau et d'assainissement dans le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 30 mai 2006. Il comprend de nombreuses dispositions en faveur de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement en vue de satisfaire notamment les exigences des directives européennes. Il devrait être examiné cet automne en seconde lecture par le Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83228

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 416

Réponse publiée le : 1er août 2006, page 8064